

Préambule

Le règlement intérieur a pour objet de définir les conditions de fonctionnement du club, les règles de vies et d'utilisation des installations sportives. Il s'applique à l'ensemble des adhérents, visiteurs et utilisateurs des installations. Chacun est tenu de le respecter et de le faire respecter. Si l'autodiscipline n'est pas suffisante, les membres du bureau sont habilités à le faire respecter et à procéder si nécessaire à des avertissements voire à des sanctions.

Article 1 - Adhérents, cotisations et licences

L'accès aux installations sportives est exclusivement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation et possédant une licence FFT. Tous les licenciés du Magny Tennis & Padel Club, conformément aux statuts de la Fédération Française de Tennis, bénéficient de l'assurance fédérale couvrant les risques individuels et collectifs encourus par la pratique de l'activité de par leur statut de licencié. La cotisation est annuelle (année tennistique : du 1er septembre au 31 août) ou demi-saison (du 1er avril au 31 août).

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par décision de l'Assemblée Générale. L'inscription n'est définitive qu'après acceptation du règlement intérieur et règlement de la cotisation. Il est demandé aux adhérents de régulariser leur situation au plus tard le premier jour des cours.

Le paiement en trois fois est une facilité accordée. Le remboursement des cours ne pourra se faire qu'avec l'accord du Bureau pour une raison majeure (ex: problème médical long de +2 mois sur justificatif). Ce remboursement ne concerne ni l'adhésion ni la licence.

Article 2 - Conditions d'accès et réservations aux courts

- **Accès :** Un badge est remis contre une caution de 15 € (encaissée et remboursée à la restitution). En cas de perte, le club peut demander une nouvelle caution. Le badge est strictement personnel.
- **Réservations :** Elles se font uniquement via l'application Ten'Up. Chaque réservation est limitée à 1 heure, avec un minimum de 2 joueurs pour le tennis et 4 pour le padel. Chaque joueur reçoit une confirmation par mail. La période de réservation est de deux

semaines.

- **Règles d'occupation :** Le cumul de deux heures consécutives par les mêmes adhérents est impossible. Tout court non occupé 15 minutes après le début du créneau est considéré comme libre. Le club se réserve le droit de bloquer des créneaux pour les compétitions, entraînements et événements.
- **Priorités et Compétitions :** Lors des compétitions, les matches officiels se jouent en priorité à l'extérieur si le temps le permet. Le terrain couvert reste libre à la réservation, mais les équipes y sont prioritaires en cas d'intempéries. L'utilisation des courts par un enseignant à titre personnel nécessite l'accord du Bureau.
- **Invitations :** Toute présence d'un joueur non adhérent doit être déclarée lors de la réservation. L'adhérent est responsable de l'identité réelle des joueurs présent sur le terrain. Tarifs : Tennis 5 €/h, Padel 8 €/h. (Des carnets d'invitations sont disponibles en vente sur Ten'up).
- **Respect des réservations :** Les joueurs présents sur le court doivent correspondre aux joueurs inscrits lors de la réservation, il est strictement interdit de réserver avec un adhérent fictif ou absent, de remplacer un joueur externe par un adhérent du tennis club.
- **Sanctions :** Tout manquement (fraude, adhérent fictif, joueur non déclaré) peut entraîner la facturation immédiate du droit de jeu, la suspension des réservations ou l'exclusion en cas de récidive.
- **Contrôles :** Le club se réserve le droit d'effectuer des contrôles à tout moment afin de vérifier : l'identité des joueurs présents et la conformité avec la réservation effectuée.

Article 3 - Propreté des infrastructures

Les vestiaires et WC doivent rester propres. Chaussures de tennis propres obligatoires (semelles noires proscrites). Il est impératif de ramasser ses déchets, de passer la balayeuse mise à disposition, d'éteindre l'éclairage et de fermer les portes après utilisation.

Les utilisateurs s'engagent à :

- Respecter les équipements
- Nettoyer le court après utilisation.
- Remettre tout matériel en place après utilisation.

Article 4 - Tenue, Discipline et Interdictions

Une tenue décente est de rigueur ; il est interdit de jouer torse nu. Courtoisie et esprit sportif sont obligatoires.

Sont formellement interdits :

- Propos injurieux, agressifs ou comportements violents.
- Dégradations du matériel ou des installations.
- Fumer sur les courts et dans les installations.
- Consommer de l'alcool sur les terrains.
- Introduire des animaux (sauf autorisation)
- La pratique de toute discipline autre que le tennis, le padel, le pickleball ou les acti-

vités expressément autorisées par le club est interdite sur les installations.

Article 5 - École de tennis

Le club organise des cours par niveaux et âges. Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'au moment où le moniteur les prend en charge dans l'enceinte du court. Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence du moniteur avant de laisser leur enfant et doivent le reprendre à l'heure exacte à l'issue du cours. Si un tiers récupère l'enfant ou si l'enfant est autorisé à rentrer seul, les parents doivent le signaler par écrit au moniteur. Le club n'est pas responsable des accidents une fois l'élève sorti de l'enceinte du court. Tout adhérent souhaitant jouer en compétition doit se déclarer auprès du bureau ou des capitaines d'équipes.

Article 6 - Sécurité et responsabilité

Les installations sont utilisées sous la responsabilité des adhérents. Le club décline toute responsabilité :

- En cas d'accident hors activités encadrées.
- En cas de vol, perte ou oubli d'objets dans l'enceinte du club.

Article 7 - Droit à l'image et données

Le club peut utiliser des photos ou vidéos prises lors des activités (stages, tournois, animations) pour sa communication officielle.

Article 8 - Application du règlement

Le présent règlement est applicable à tous les adhérents, validé par le bureau et modifiable à tout moment. Il est consultable sur le site : <https://tennis-magnyenvexin.fr/>